

Image not found or type unknown



Interdiction imposé par les operateurs téléphoniques

Par **theoti**, le **29/07/2011** à **17:36**

Bonjour,rrnJe compte ouvrir un service de remboursement de forfait en lignernLe fonctionnement est le suivant:rn- L'utilisateur appel un numero surtaxé (son forfait est débité)rn- Ce numero surtaxé m'etant lié, je recupere l'argent de son forfaitrn- Je rend à l'utilisateur une partie de cet argent, par virement bancairerrnLe problème est le suivant:rnLe service de numéro surtaxé m'explique que je ne peut pas faire ça, car: "interdit par la réglementation des opérateurs (téléphoniques)"rnLes opérateurs téléphoniques ont-il le droit d'imposer de tel restrictions aux entreprises qui proposent une mise en place de numero surtaxé ?rrnMerci :)